



# DEMANDE DE LICENCE

ASR Cyclo & VTT - 2023

VTT  ROUTE



lesguidonsderomille.fr

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° de licence : .....

Adresse : .....

Tél. principal : ..... Secondaire : .....

Adresse mail : .....

Première personne à prévenir en cas d'accident : .....

Téléphone : .....

Seconde personne à prévenir : .....

Téléphone : .....

Droit à l'image : J'autorise l'association à utiliser et à diffuser l'image de l'adhérent nommé ci-dessus, notamment sur les supports médiatiques relatifs à la pratique du vélo : site internet, presse, revues, expositions, ...

## Tarifs des Licences 2023 : Formule « Petit Braquet »

Vélo Balade (sans CMNCI)     Vélo Rando (CMNCI Cyclotourisme)     Vélo Sport (CMNCI cyclisme en Compétition)

CMNCI : Certificat médical de non contre-indication

**Cochez la case correspondant à la licence prise**

- Adulte  72 €

- Jeune (18 à 25 ans)  50 €

Familles	- 1er adulte	<input type="radio"/> 72 €
	- 2ième adulte	<input type="radio"/> 54 €
	- 2ième adulte (18 à 25 ans)	<input type="radio"/> 40 €
	- Moins de 18 ans (accompagné d'un parent)	<input type="radio"/> 25 €

Abonnement à la revue Cyclotourisme ( 11 numéros / an )  25 €

Si l'adhérent nommé ci-dessus possède déjà une carte ASR via une autre section, veuillez préciser le nom de celle-ci :

.....  
**Et déduisez 10 € du coût de la licence ci-contre**

Info sur cyclotourisme-mag.com

### Ces tarifs incluent :

- la licence : cotisation FFCT et assurance formule « Petit Braquet » ( responsabilité civile, défense recours, accident corporel, rapatriement )
- l'abonnement à la revue « la Chaîne » éditée par le CODEP 35 et la cotisation ASR ( 10 € pour l'année )
- l'inscription à certaines randonnées organisées par les clubs voisins.

Nota : Pour une première inscription, la licence est valable dès le 1er septembre 2022

### Cette feuille signée est à poster ou à déposer, accompagnée de :

- la déclaration du licencié signée, requise par l'assurance « Axa » de notre fédération
- si nécessaire, un certificat médical (tous les 5 ans en Vélo Rando, tous les ans en Vélo Sport)
- le règlement par chèque à l'ordre de « A.S. Romillé Cyclo » ou bien par virement sur le compte de l'association :

**FR76 1360 6000 0403 3358 9500 021 / AGRIFRPP836** (précisez le nom dans le libellé du virement)

**Adresse : ASR Cyclo & VTT – 18 bis place de l'église - 35850 ROMILLE**

**Pour les réinscriptions, une majoration de 10 € sera appliquée en cas de retour après le 21 janvier 2023**

RAPPELS : Port du casque obligatoire.  
Port du gilet de sécurité de nuit et de jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition).

Ou bien (Vélo Rando uniquement, sauf première adhésion)

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699\*01) qui m'a été remis par mon club.

J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Représentant légal pour les moins de 18 ans : .....

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

.....

